

Madame et Monsieur LEFOL Joël
18 Rue de Château
72190 SAINT PAVACE

Le 15 juillet 2019

Propriétaire de notre résidence principale sise sur les sections AP 314 et AP 208 au 18 rue de Château 72190 Saint Pavace, nous avons été informés du projet de révision du Plan de Prévention du Risque Inondation sur notre commune.

Nous avons acquis cette résidence en février 2000, elle est sans doute la plus vieille du quartier et au moment de l'achat, elle n'était pas concernée par la zone inondable. Même lors de la grande crue de 1966, elle ne fut pas concernée.

Suite à différents échanges avec le Maire de Saint Pavace en 2001, c'est donc en 2002 qu'elle a été classée dans la zone inondable la plus faible. Pour nous ce fut déjà une mauvaise nouvelle en ce sens que pour une éventuelle vente, il nous est obligatoire de le préciser et donc supporter un prix de vente sans aucun doute inférieur au marché.

Alors, quelle surprise aujourd'hui, de découvrir un nouveau projet de PPRI qui nous classerait en zone aléas faibles et modérés. Nous ne pouvons pas comprendre ce nouveau classement qui ne fait qu'accentuer le risque de décote lors de la revente du bien.

Nous estimons donc pas légitime d'être ainsi classé du fait que notre maison n'a jamais été inondée et mettons ainsi en doute votre étude.

Une question : Quelle indemnisation envisagée pour compenser la décote éventuelle de notre bien à la revente

Fait à Saint Pavace
Le 15 juillet 2019